



POLITIQUE FAMILIALE

DROITS ET DÉMARCHES

Impôt sur le revenu : les dispositifs de diminution de l'impôt

Déduction, réduction ou crédit d'impôt : comment faire la différence ?

LA DEDUCTION D'IMPOT

La déduction d'impôt est le fait de soustraire une partie des revenus de l'assiette imposable.

Exemples : les frais professionnels déduits avant imposition des traitements et salaires, la déduction des pensions alimentaires versées aux enfants.

LA REDUCTION D'IMPOT

La réduction d'impôt est une somme soustraite de l'impôt à payer.

Exemples : la réduction d'impôt pour les dons versés à un organisme d'intérêt général.

LE CREDIT D'IMPOT

Le crédit d'impôt, comme la réduction, est une somme soustraite de l'impôt à payer. Mais il permet également un remboursement en faveur du contribuable si le montant du crédit d'impôt dépasse le montant de l'impôt à payer ou si le contribuable n'est pas imposable (solde positif : le droit à crédit d'impôt est supérieur à l'impôt dû).

Exemples : le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant, le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.

L'EXONERATION D'IMPOT

Une exonération est une dispense de paiement de l'impôt.

Exemples : l'exonération de taxe d'habitation réservée aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux veuves, aux personnes infirmes ou invalides, aux personnes titulaires de l'AAH, de l'ASPA ou de l'ASI, qui ne peuvent plus travailler et subvenir à leurs besoins.

OU S'ADRESSER ?

<http://www.impots.gouv.fr/portal/static/home.html>